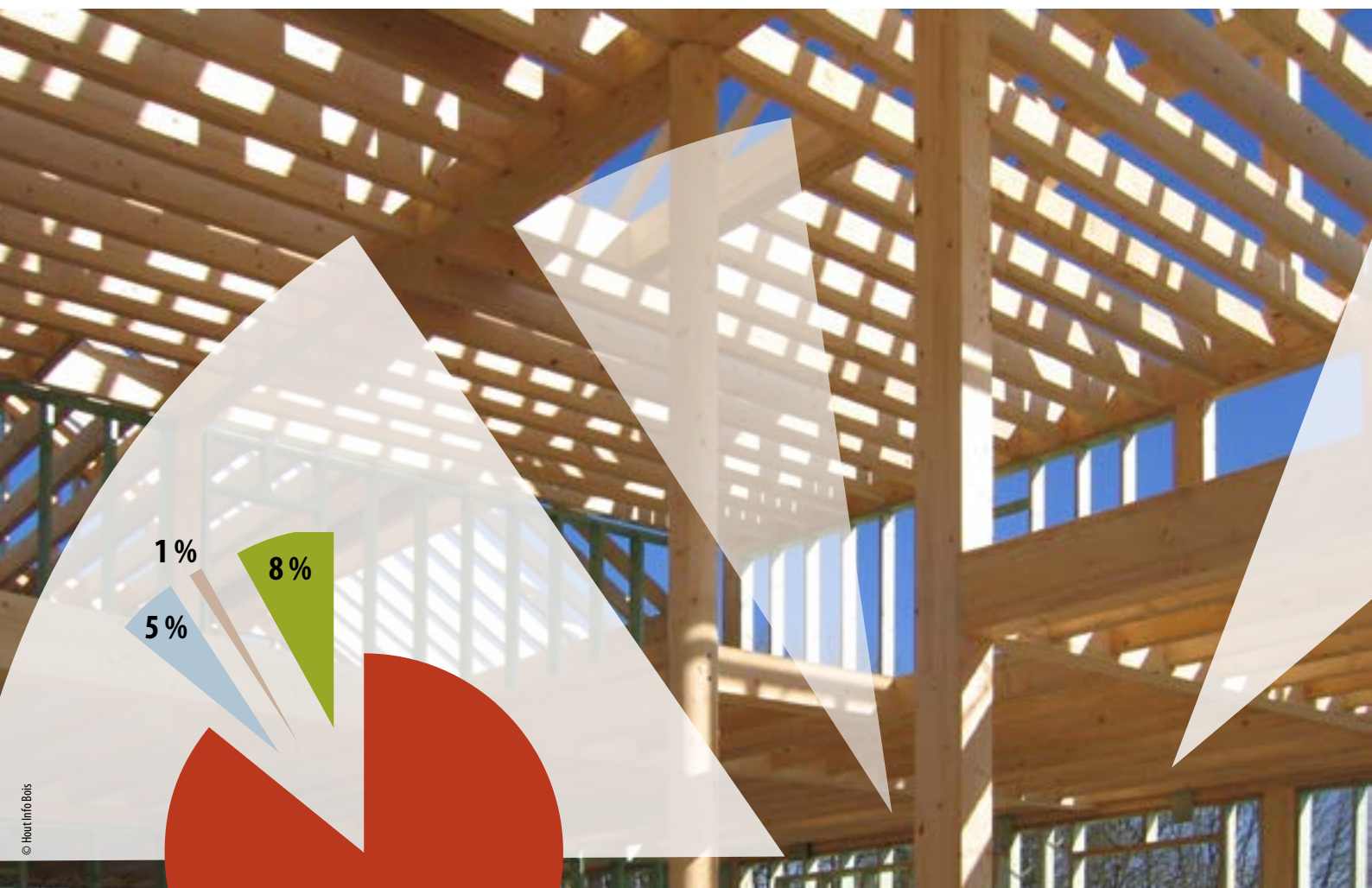


État de la construction **bois** en Belgique **2017-2018**



poursuite des enquêtes 2011-2012, 2013-2014
et 2015-2016 menées par Hout Info Bois

Depuis 2013, Hout Info Bois collabore avec l'Office Économique Wallon du Bois pour dresser les tendances et les évolutions du secteur de la construction bois en Belgique. L'enquête est réalisée avec une périodicité bisannuelle. Les chiffres de la construction bois belge depuis 2011 sont disponibles sur les sites www.houtinfo Bois.be et www.oewb.be.

Les résultats de l'enquête ne sont pas le fruit d'un échantillonnage. Notre volonté est de réaliser une étude exhaustive. Nous avons dès lors contacté tous les constructeurs de maisons en bois par téléphone ou mail. Le taux de réponse est de 49% mais il faut mentionner que les entreprises les plus importantes ont répondu.

Il est important de signaler que les résultats présentés ici émanent exclusivement des entreprises ayant répondu au questionnaire. Aucune extrapolation n'a été effectuée. Cependant, certaines entreprises n'ont pas répondu à l'ensemble des questions. De ce fait, la représentativité des résultats peut légèrement varier.

Afin de pouvoir comparer au mieux les résultats, le questionnaire soumis reprenait de façon strictement identique les questions des précédentes enquêtes, mais il était enrichi de questions complémentaires d'ordre plus économique, fruit d'une collaboration avec la Confédération de la Construction Wallonne.

1 | Le recensement des entreprises de constructions en bois

Il s'agit d'une étape déterminante car elle conditionne la représentativité de l'enquête, et par conséquent, la fiabilité des résultats. Elle est pourtant très délicate car il n'y a pas de listing des constructeurs belges de maisons en bois, ni d'enregistrement ou de référence permettant de déterminer si l'entreprise de construction possède une spécialité bois.

Au fil des ans, nous avons pu constituer un listing précis des entreprises de constructions en bois. Celui-ci est en permanence mis à jour en fonction de l'arrêt des activités d'une entreprise, d'une éventuelle faillite, de la création d'une nouvelle société, etc. Pour la constitution et le suivi de notre listing, nous nous basons principalement sur les sources suivantes :

- les pages jaunes
- l'annuaire des exposants de salons belges dédiés à la construction
- des moteurs de recherche internet
- les réalisations du site www.houtinfo Bois.be et d'autres sites promouvant la construction en bois
- le réseau de connaissances de Hout Info Bois, de l'Office Economique Wallon du Bois ainsi que de Woodwize
- les visites de chantiers
- les contacts et Membres de la Confédération de la Construction Wallonne via sa Plateforme Bois ainsi que de BouwUnie.

Afin que les entreprises ne soient pas harcelées par des démarcheurs commerciaux ou autres, nous garantissons la plus stricte confidentialité des données personnelles qui nous auraient été communiquées et **ne diffusons en aucun cas le listing des sociétés de constructions en bois.**

2 | Les entreprises de constructions en bois

Les entreprises se déclarant susceptibles de construire en bois en 2017 et/ou 2018 sont au nombre de 256. Depuis la première enquête sur la construction bois en Belgique menée par Hout Info Bois, le nombre d'entreprises identifiées n'a cessé de croître.

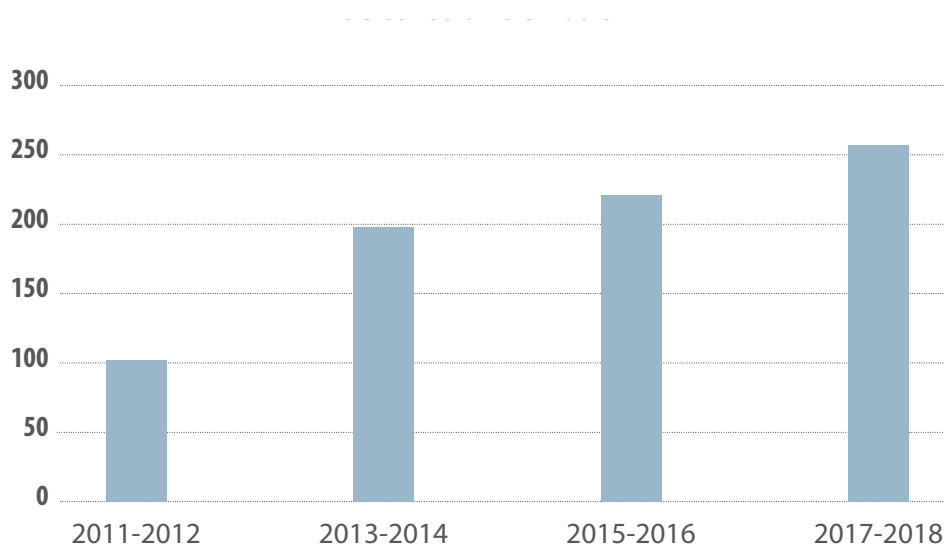


Figure 1. Nombre d'entreprises se déclarant susceptibles de construire en bois.

Le nombre total annuel d'entreprises qui ont effectivement construit en bois en Belgique sur la période 2017-2018 reste relativement constant depuis 2015 même si la tendance est légèrement haussière depuis 2011 comme l'indique la figure 2.

Avec un total de 135 entreprises de constructions en 2017, le nombre d'entreprises belges de construction en bois n'a jamais été aussi important depuis 2011. Ce nombre diminue légèrement en 2018, mais reste toutefois élevé par comparaison avec les années précédentes.

Le nombre d'entreprises wallonnes représentait, jusqu'en 2015, plus de 70% du nombre total des constructeurs. Depuis 2015, cette proportion oscille autour de 60%.

La constance du nombre de sociétés ayant construit en bois sur les 4 dernières années en Flandre s'explique très certainement par leur taille, plus importante en moyenne que celles basées en Wallonie. Les entreprises du nord du pays ont également en général une unique activité de construction. Il n'en va pas de même pour les entreprises wallonnes qui agissent le plus souvent sur plusieurs fronts. En effet, une entreprise peut très bien ne pas construire de nouveaux bâtiments durant une année en raison d'un carnet de commande rempli dans le cadre d'une autre activité.

Parmi ces diverses activités, on retrouve, entre autres, la réalisation d'extensions-rénovations ou surélévations. Ce type d'activité est sans doute plus approprié aux petites entreprises qui peuvent plus aisément s'adapter à de petits bâtiments exigeants en temps et en capacité d'adaptation aux diverses situations rencontrées (accessibilité, jonction avec l'existant, charge de travail par rapport à la surface au sol, ...). Ainsi, on constate que sur le total des constructeurs en 2017 (cf figure 2), 27 entreprises n'ont réalisé aucune nouvelle construction mais uniquement des RES (Rénovations – Extensions – Surélévations) et que parmi celles-ci, 21 sont wallonnes (soit 72 %) ! En 2018, on en dénombre 29 dont 24 wallonnes (82 %) !

Parmi les entreprises qui ont répondu en 2017 et 2018, une seule société bruxelloise a construit en bois sur ces deux dernières années.

Les tendances linéaires de la figure 2 expriment clairement ces évolutions, sur la période 2011-2018.

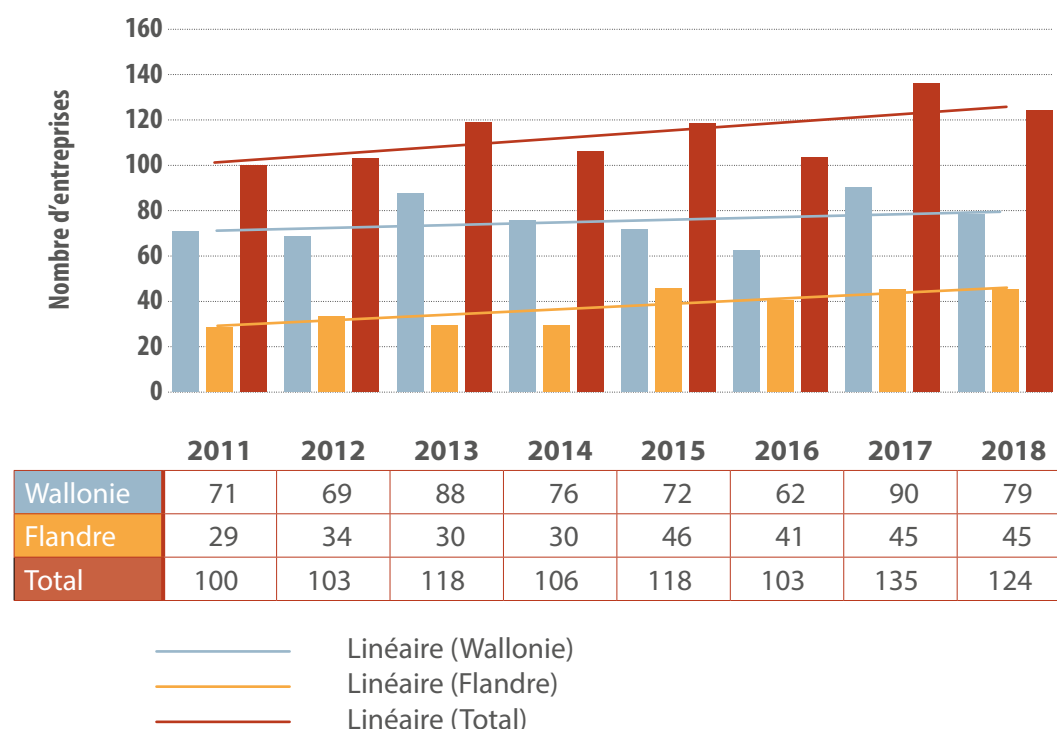


Figure 2. Nombre d'entreprises de constructions en bois (nouvelles constructions et RES) par région et tendances.

Taille des entreprises

Indépendamment des différences régionales qui seront abordées au chapitre suivant, on constate, au niveau national, que le nombre moyen de nouvelles constructions réalisées par an et par entreprise est relativement faible. Mais les différences entre entreprises peuvent être importantes. Ainsi, un grand nombre de sociétés de construction en bois produisent peu de maisons par an à côté d'un faible nombre d'entreprises qui en construisent beaucoup.

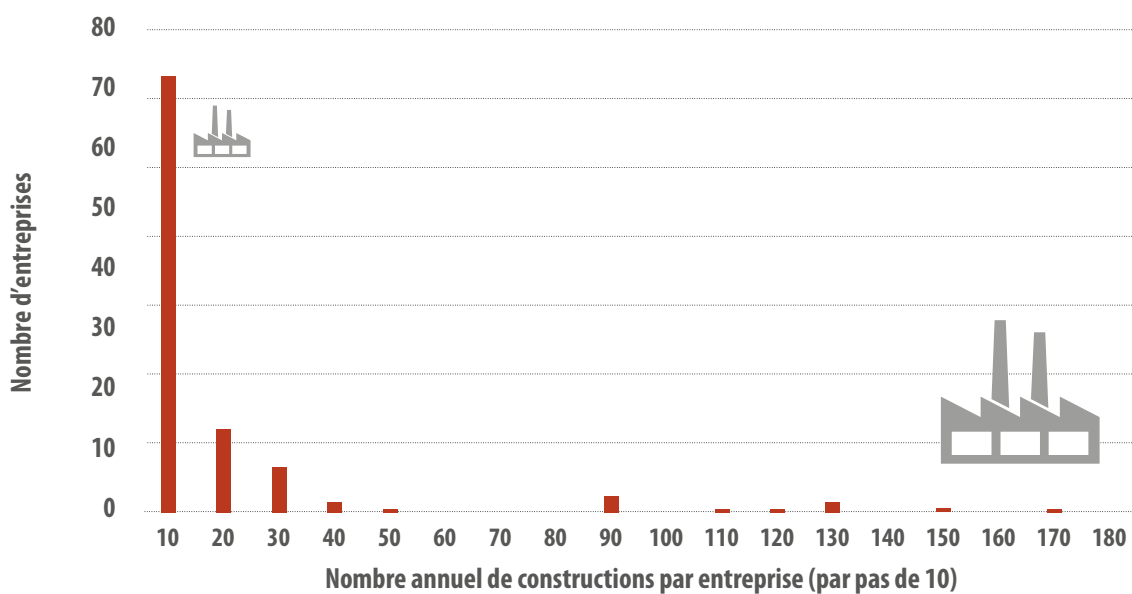


Figure 3. Nombre moyen annuel de nouvelles constructions en bois par entreprise de construction (chiffres 2017).

La figure 3 illustre clairement ce constat. Il résulte de notre enquête que 68% des constructeurs réalisent moins de 10 maisons par an. Dès lors, pour près de 70% des entreprises ayant répondu, on peut raisonnablement penser que l'activité de construction bois ne constitue pas leur unique activité.

À peine 10% des constructeurs produisent plus de 50 maisons en bois par an. Il faut noter également que les 10 entreprises de construction en bois les plus importantes en termes de nombre de réalisations représentent, à elles seules, un peu plus de 60% du marché belge de la construction en bois!

Nombre de nouvelles constructions en bois

La figure 4 montre que le nombre total de constructions en bois réalisées par les entreprises belges a tendance à croître depuis 2011. Cependant, cette tendance faite sur plusieurs années masque les chiffres historiquement faibles de 2017. En effet, la construction en bois n'a jamais été aussi faible en Wallonie qu'en 2017. En Flandre, le nombre de constructions en bois a diminué en 2017 par rapport à 2015 et 2016 mais il était stable par rapport aux chiffres de 2012, 2013 et 2014. Il faut toutefois mentionner que les bons résultats en Flandre en 2018 sont principalement liés aux exceptionnels résultats d'une seule entreprise qui a considérablement augmenté sa production.

Les constructeurs du nord du pays construisent plus que ceux du sud. Ceci ne veut pas dire qu'il y a un plus grand nombre de maisons en bois qui sont construites en Flandre étant donné qu'une société flamande peut construire en Wallonie ; il en va de même pour une entreprise wallonne qui peut construire en Flandre.

Les tendances indiquent que les entreprises wallonnes ont une production qui tend à diminuer d'année en année avec toutefois un pic en 2016. Au niveau national, la tendance globale du nombre de constructions réalisées par les entreprises flamandes est clairement à la hausse et compense la diminution du nombre de construction en Wallonie.

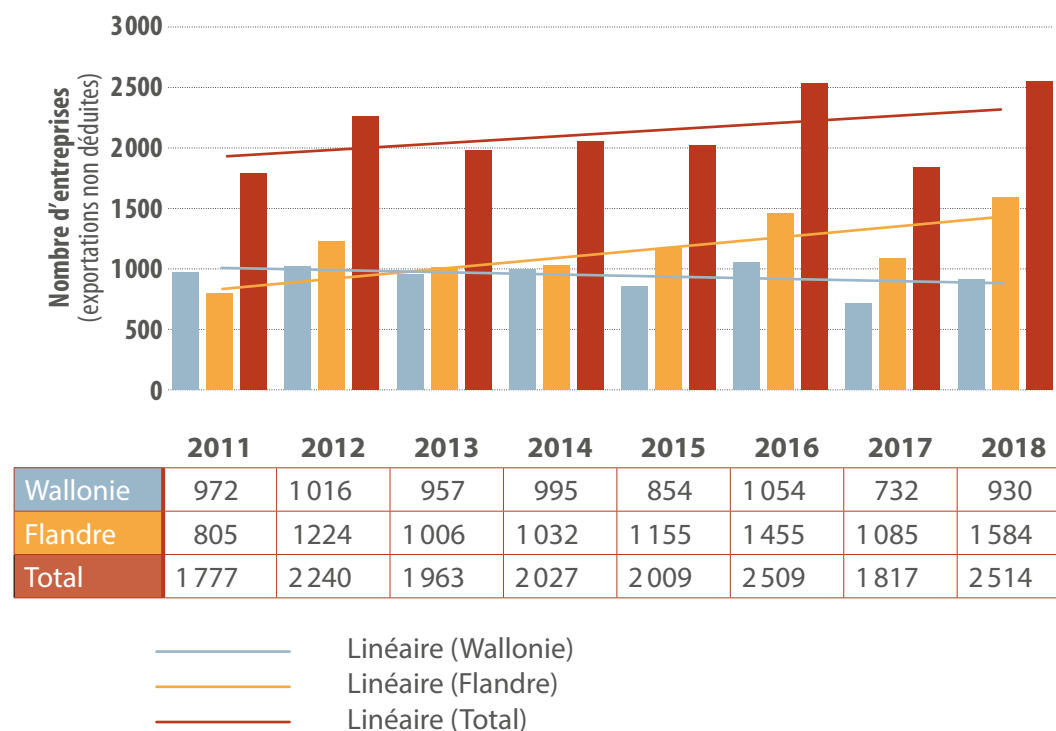


Figure 4. Nombre de constructions (exportations non déduites) par année, par région et au total pour la Belgique.

La figure 5 fait clairement apparaître les différences régionales en termes de nombre moyen de nouvelles constructions (hors RES) réalisées annuellement par les entreprises. La tendance en Flandre est nettement à la hausse mais cette hausse, surtout en 2018, est très fortement liée à une seule grosse entreprise qui a presque triplé son volume de maisons produites ! En Wallonie, l'activité de construction est encore associée à d'autres activités (le plus souvent de menuiserie comme la fabrication d'escaliers ou de châssis, etc.), ce qui explique que le nombre moyen de constructions est plus de 2 fois inférieur à celui des entreprises flamandes (ce rapport atteint même plus de 3,5 en 2018!). Mais la pluriactivité des entreprises wallonnes semble s'estomper lentement, ce qui, comme évoqué précédemment, a pour effet de diminuer le nombre d'entreprises ayant une activité de construction en bois.

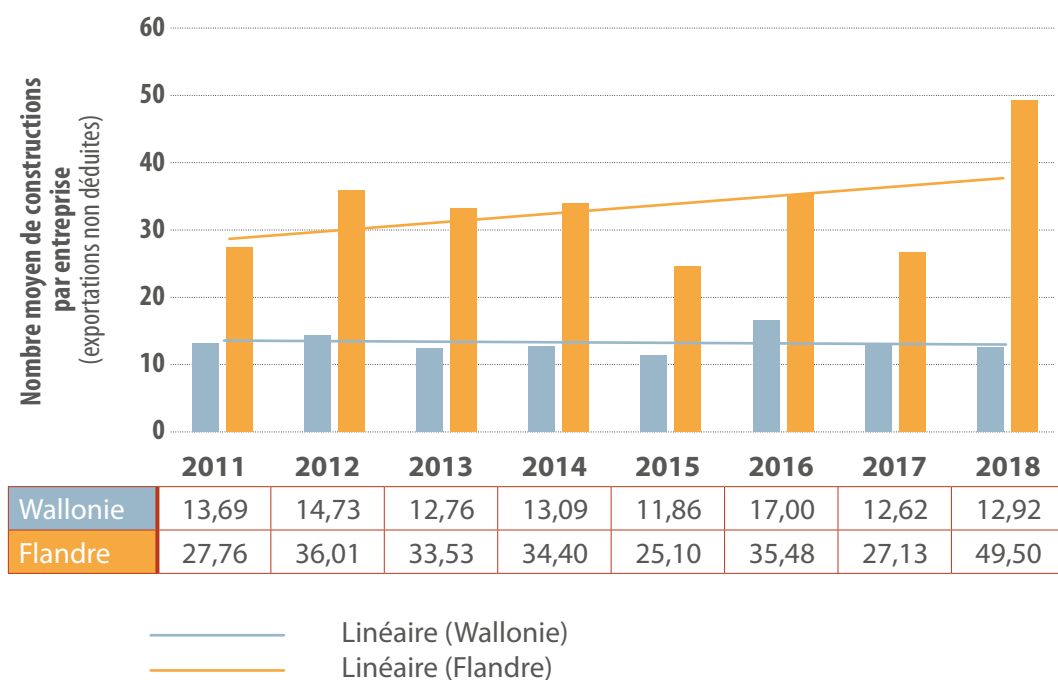


Figure 5. Nombre moyen de nouvelles constructions par entreprise et par région.

En outre, la construction flamande, de manière générale, est réputée être plus orientée vers le « clé-sur-porte » qu'en Wallonie. Il s'agit d'une production que l'on dit plus systématisée, plus intensive qui se traduit logiquement par des entreprises de plus grande taille.

3 | La part de la construction bois en Belgique

La construction neuve

Il n'existe pas, en Belgique, de recensement des constructions par matériau de structure. En ce qui concerne notre enquête, l'information officielle la plus pertinente est celle des statistiques relatives aux permis de bâtir émanant de la **Direction Générale Statistique** (Statistics Belgium) disponibles via <https://statbel.fgov.be/fr/themes/construction-logement/permis-de-batir>

Nous avons comparé les chiffres de constructions en bois d'une année avec les permis de bâtir autorisés pour un bâtiment résidentiel avec un seul logement de l'année précédente, estimant qu'une période d'un an est nécessaire entre l'octroi du permis et l'achèvement complet du bâtiment.

Le tableau 1¹ reprend, depuis 2011, le nombre de permis de bâtir autorisés pour un bâtiment résidentiel avec un seul logement quel que soit le matériau de structure utilisé. La division du nombre de maisons en bois construites en Belgique par le nombre de permis tout matériau confondu donne, en %, la part de marché de la construction en bois.

Année	Permis de bâtir autorisés pour un bâtiment résidentiel avec un seul logement ^(*)	Nombre total de maisons en bois construites	Exportations	Pourcentage des constructions en bois en Belgique ((total des maisons en bois – exportations)/permis de bâtir pour un bâtiment résidentiel)
2011	24 298	1 777	175	6,59 %
2012	20 987	2 241	342	9,05 %
2013	21 976	1 963	180	8,11 %
2014	21 065	2 027	135	8,98 %
2015	22 277	1 788	101	7,57 %
2016	19 136	2 509	213	12,00 %
2017	19 953	1 817	128	8,46 %
2018	19 186	2 514	421	10,91 %

^(*) Chiffres de l'année qui précède l'année mentionnée en première colonne, obtenus le 3/01/2019

Tableau 1. Nombre de permis de bâtir, pour le logement résidentiel, pour les constructions neuves et part des constructions neuves en bois par rapport aux permis de bâtir octroyés.

¹ Il faut noter également que jusqu'en 2016, nous avons utilisé les données relatives aux permis de bâtir pour des bâtiments résidentiels en nouvelles constructions. Ces dernières comprenaient ainsi également les bâtiments de type immeubles à appartements. Il nous a semblé que les chiffres correspondant au nombre de bâtiments résidentiels avec un seul logement (unifamilial) seraient plus proches de la réalité étant donné qu'il existe encore peu de bâtiments type immeubles à appartements construits en bois. De ce fait, les chiffres des années précédentes ont été adaptés de la même manière ce qui peut expliquer les différences de pourcentage par rapport aux enquêtes précédentes.

En Belgique, plus d'une maison construite sur 10 est en bois

Le nombre de réalisations exportées n'a jamais été aussi important qu'en 2018. Il atteint 421 unités soit 16,75 % du nombre total de maisons en bois. Il est en grande partie lié à l'intense activité d'exportation enregistrée dans une seule entreprise en 2018!

Le nombre de maisons en bois fabriquées à l'étranger et importées en Belgique est considéré comme négligeable.

La figure 6 reprend ces mêmes valeurs de permis de bâtir et de nombre de maisons en bois fabriquées. Il apparaît ainsi plus clairement que la tendance relative au permis de bâtir correspond à une baisse entre 2011 et 2018 au contraire de celle du nombre de maisons en bois qui correspond à une hausse sur la même période.

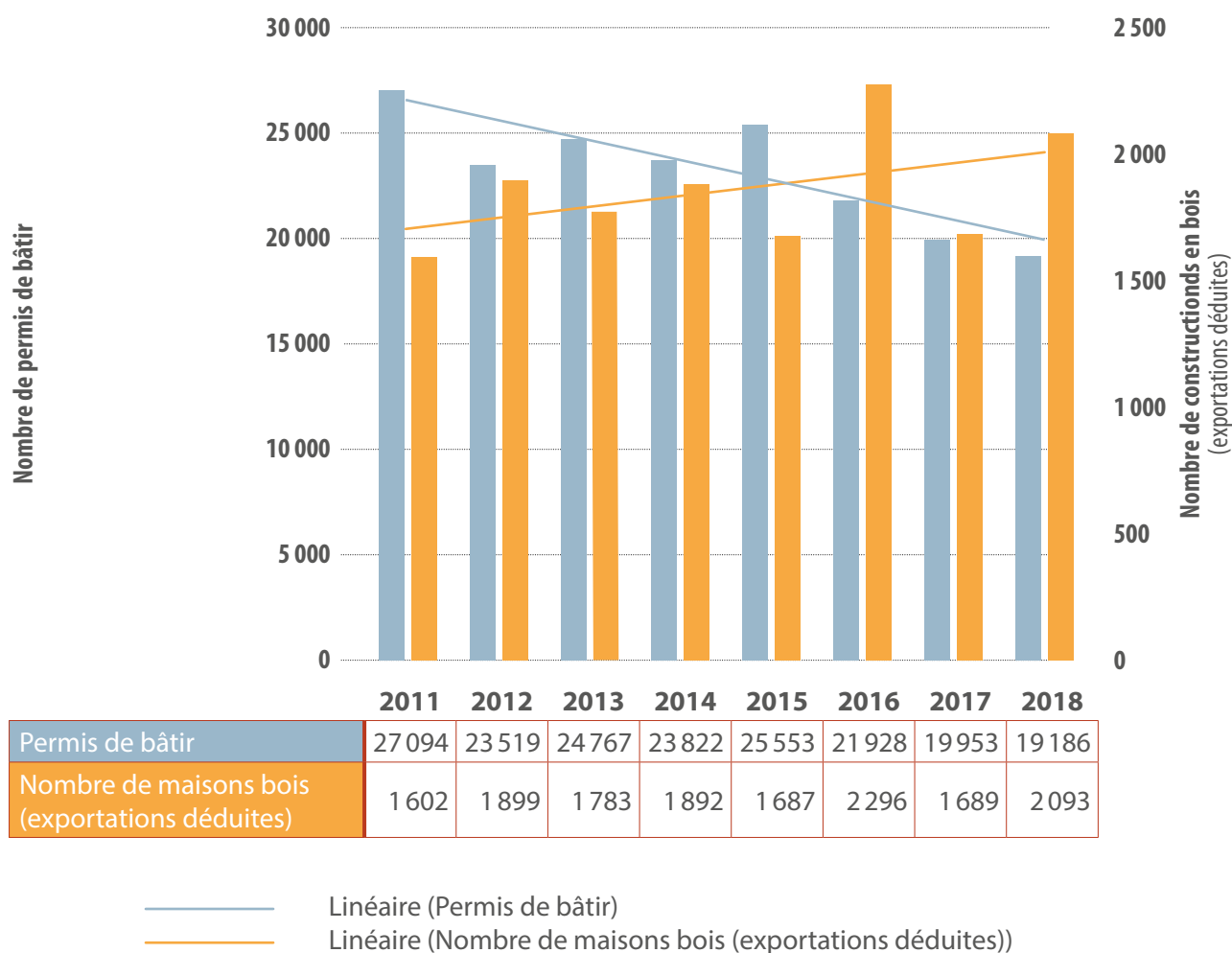


Figure 6. Nombre de permis de bâtir pour un bâtiment résidentiel avec un seul logement, nombre de constructions en bois par année et tendance linéaire pour chacun de ces paramètres.

La rénovation, extension, surélévation (RES)

La part de marché des RES est assez fluctuante d'une année à l'autre comme l'indique le tableau 2.

Il est important de signaler que les statistiques relatives aux RES communiquées par la Direction Générale des Statistique – (<https://statbel.fgov.be/fr/themes/construction-logement/permis-de-batir>) correspondent aux permis de bâtir sollicités. Dans de nombreux cas, pour des superficies très réduites notamment, aucun permis n'a été demandé. En outre, il n'existe pas de statistiques disponibles pour les RES en ce qui concerne spécifiquement la réalisation d'annexes ou de surélévations. Ces dernières sont englobées dans les statistiques générales de rénovations mais sont également confondues avec toute autre demande de permis de rénovation !

Année	Permis de bâtir autorisés en rénovation ^(*)	Nombre de RES en bois construites	Exportations	Pourcentage de RES en bois en Belgique ((total des RES en bois– exportations)/Permis de bâtir autorisés RES)
2011	24 298	667	19	2,24 %
2012	20 987	888	185	2,59 %
2013	21 976	638	20	2,33 %
2014	21 065	815	20	2,92 %
2015	22 277	769	5	2,78 %
2016	19 136	1050	47	3,56 %
2017	27 229 ⁽⁴⁾	687	3	2,51 %
2018	24 335 ⁽⁴⁾	815	4	3,33 %

^(*) Chiffres de l'année qui précède l'année mentionnée en première colonne obtenus le 03/01/2019

Tableau 2. Nombre de permis de bâtir pour les extensions et part des constructions neuves en bois par rapport aux permis de bâtir octroyés.

La figure 7 illustre l'évolution du nombre de permis de bâtir et du nombre de RES réalisées en bois. Cette figure montre une nette la progression des RES en bois. Cette évolution est parallèle à celle des permis de bâtir octroyés pour une rénovation.

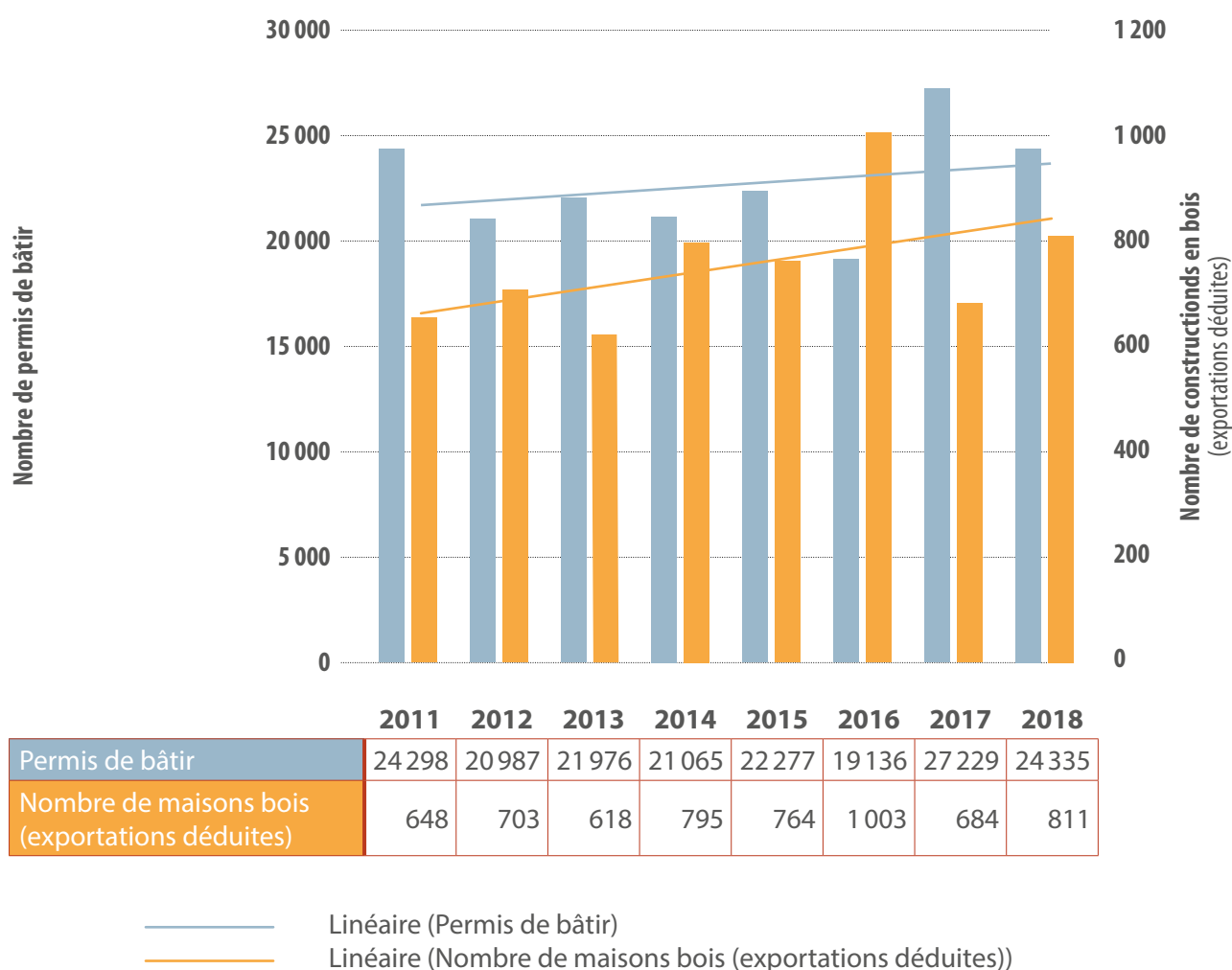


Figure 7. Nombre de permis de bâtir pour la rénovation (ordonnées de gauche), nombre de RES en bois par année (ordonnées de droite) et tendance linéaire pour les RES en bois.

La tendance relative au nombre de RES en bois continue de croître même si 2017 reste une année faible en termes de nombre de nouvelles RES. La faible proportion de RES en bois en 2017 est aussi liée à l'exceptionnelle augmentation du nombre de demande de permis de bâtir qui n'a pas été accompagnée par une augmentation du même ordre de construction de RES en bois.

Les systèmes constructifs

Les entreprises de construction de maisons en bois construisent selon un ou plusieurs (dans de rares cas) des 4 systèmes constructifs principaux.

Ces systèmes sont :

- l'ossature en bois
- le bois massif empilé
- le poteau-poutre
- le panneau massif (CLT – Cross Laminated Timber collé ou cloué)

En construction neuve

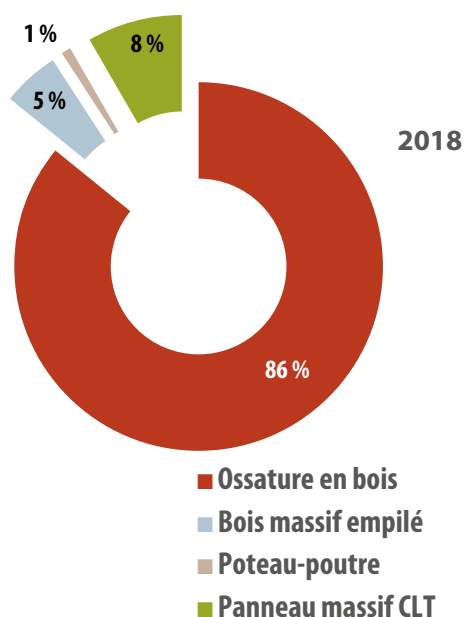


Figure 8. Part des principaux systèmes constructifs en constructions neuves en 2018.

Les pourcentages pour l'année 2017 sont relativement identiques à ceux mentionnés dans la figure 8.

En RES

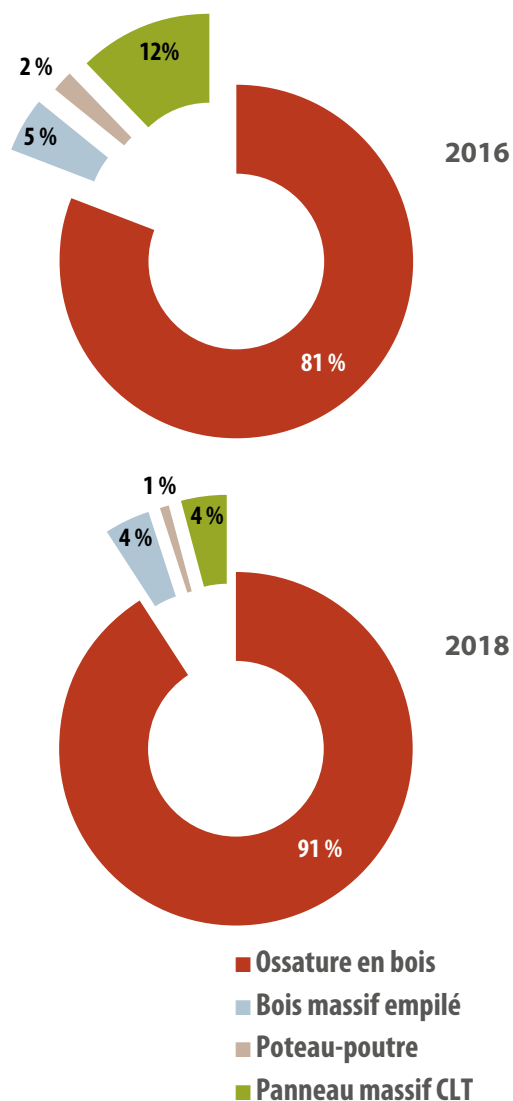


Figure 9. Parts des principaux systèmes constructifs en RES en 2016 et 2018.

Alors qu'en 2015 et 2016 l'emploi du panneau massif CLT en RES s'était fortement accru avec plus de 12% des systèmes constructifs en bois, il appert que ce système est moins utilisé puisqu'il n'atteint qu'un peu moins de 4% des systèmes constructifs en 2018, soit la proportion qu'avaient révélée les enquêtes qui précèdent 2015.

Ces proportions semblent logiques en raison des avantages du système constructif ossature bois par rapport aux autres surtout en RES. C'est en effet le système le plus modulable et le plus léger. Son coût est aussi souvent plus attractif.

4 | La construction en bois non résidentielle

Tout comme en 2015 et 2016, les entreprises ont été interrogées sur les surfaces de murs réalisées en bois dans les constructions non résidentielles, c'est-à-dire, halls sportifs, écoles, halls agricoles, bâtiments publics, ...

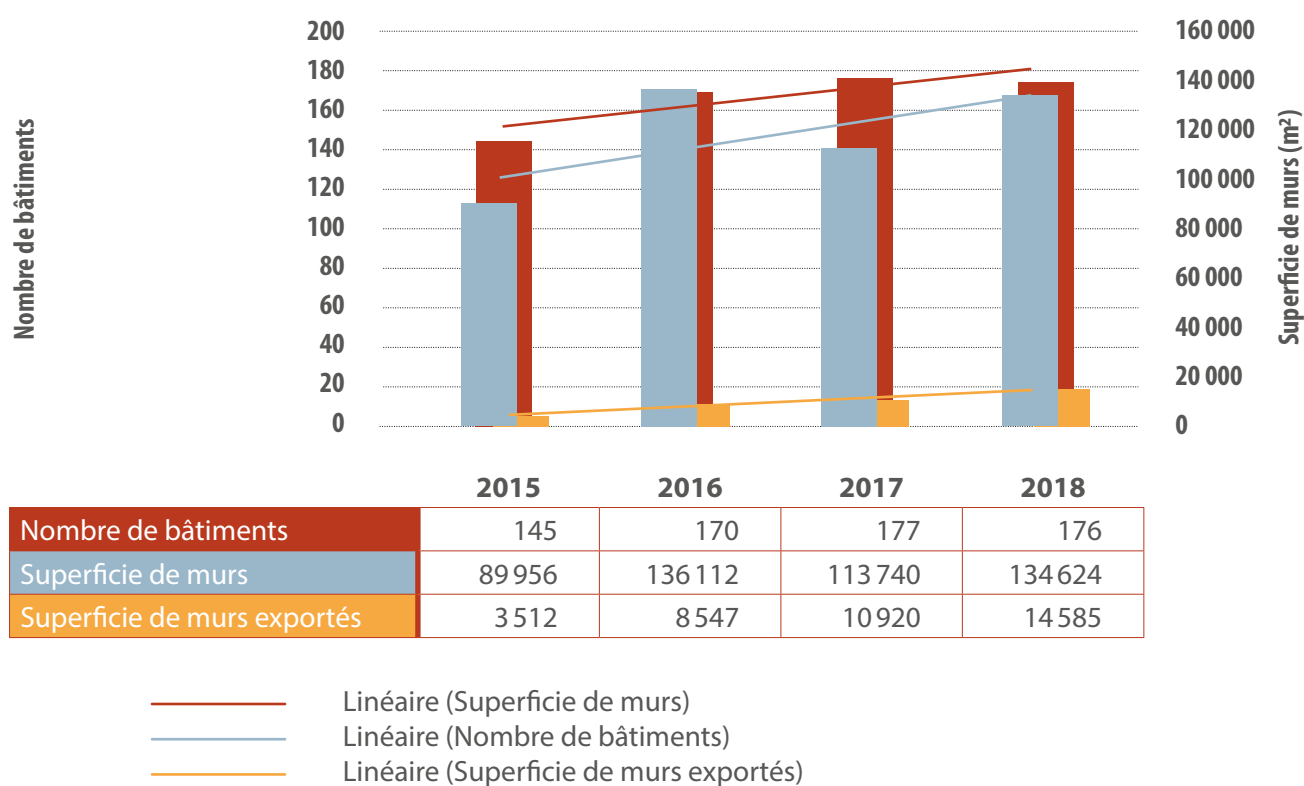


Figure 10. Nombre de bâtiments non résidentiels en bois (ordonnées de gauche), superficie totale de murs produits et superficie de murs exportés (ordonnées de droite).

Même si la tendance depuis 2015 est à la hausse, on constate une relative stagnation dans la réalisation de bâtiments non résidentiels sur les trois dernières années.

En ce qui concerne les exportations de murs vers l'étranger, celles-ci semblent augmenter continuellement pour atteindre, en 2018, 9 % des superficies totales de murs produites.

5 | Le recours aux isolants naturels

En collaboration avec le Cluster Eco-Construction, il a été demandé aux constructeurs s'ils utilisaient des isolants naturels. La figure 11 présente, par ordre croissant d'importance, les principaux matériaux cités en 2016 et en 2018 lorsque le constructeur a recouru à un matériau écologique.

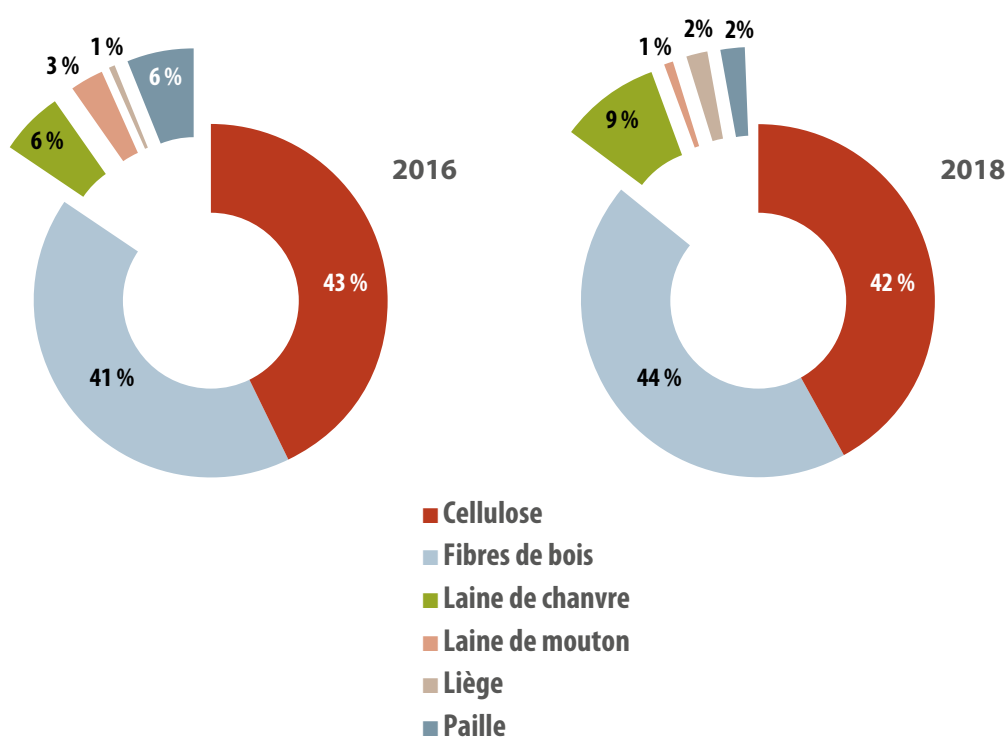


Figure 11. Principaux matériaux utilisés, en 2016 et 2018, lorsque le constructeur a recouru à un matériau écologique.

La cellulose et la fibre de bois représentent 85 % du marché tant en 2016 qu'en 2018. Le chanvre est le troisième matériau écologique le plus utilisé. Celui-ci prend principalement des parts de marché à la paille.

Selon les constructeurs, en 2018, 994 maisons ont été isolées à l'aide d'un matériau naturel ce qui représente 40 % des maisons en bois construites cette même année.

6 | L'emploi dans les entreprises de construction en bois

L'emploi dont il est question ici concerne tant les employés que les ouvriers. Étant donné que les entreprises, surtout en Wallonie, peuvent avoir de multiples activités, nous avons demandé aux entreprises quel était leur nombre de salariés et parmi ceux-ci, quelle est la part de salariés exclusivement liée à la construction en bois. Cette nuance n'avait pas été apportée lors des enquêtes précédentes.

	2018
Nombre total de salariés	1 574
Nombre de salariés en construction bois	1 359

Tableau 3. Nombre de salariés dans les entreprises de construction en bois.

7 | Aspects économiques de la construction en bois belge

Cette nouvelle partie, par rapport aux enquêtes précédentes, a été réalisée en collaboration avec la Confédération de la Construction Wallonne.

Il est important de mentionner que la grande majorité des entreprises les plus importantes a répondu à l'ensemble du questionnaire mais, concernant la question d'ordre économique, entre 40 et 50 % des entreprises de construction en bois ont répondu. Cependant, on constate une différence régionale. En effet, en Wallonie, près de 50 % des entreprises ont répondu et parmi celles-ci figurent les plus importantes. En Flandre, 40 % des entreprises ont répondu et parmi celles-ci ne figurent pas toutes les entreprises de plus grande taille.

a. Le chiffre d'affaires des entreprises de constructions en bois

En 2018, le chiffre d'affaires total **des répondants** à cette partie du questionnaire a été de € 153 611 631. Mais il est important de signaler que plusieurs entreprises, essentiellement néerlandophones, n'ont répondu qu'aux questions relatives aux nombres de constructions en bois qu'elles avaient réalisées mais pas à la question relative au chiffre d'affaires.

Selon les régions, le chiffre d'affaires des répondants se répartit de la manière suivante :

Wallonie	€ 79 486 487
Flandre	€ 74 125 144
Belgique	€ 153 611 631

Tableau 4. Chiffres d'affaires **des répondants** lié à la construction en bois en Belgique et par région.

Au vu du profil général des entreprises (cf. figure 3) et du fait que la grande majorité des entreprises wallonnes les plus importantes ont répondu à cette question, on peut estimer que le chiffre d'affaires total wallon pour la construction en bois doit être très proche du montant indiqué au tableau 4. Cependant, en raison du nombre plus faible de répondants parmi les entreprises flamandes les plus importantes, on peut avancer que le chiffre d'affaires belge relatif à la construction en bois est sous-estimé tout comme celui de la Flandre. Il ne serait pas logique que la Flandre, qui réalise 63 % des constructions belges en bois, ait un chiffre d'affaires inférieur à celui de la Wallonie !

En extrapolant le chiffres d'affaires des répondants à toutes les entreprises ayant construit en bois en 2018, c'est-à-dire en multipliant le chiffre d'affaires obtenu par le nombre de maisons total divisé par le nombre de maisons que le chiffre d'affaires couvre, on estime le chiffre d'affaires des constructeurs belges de maisons en bois à € 191 479 789.

En moyenne, au niveau belge, le chiffre d'affaires résultant de la construction en bois représente 74 % du chiffre d'affaires total des entreprises répondantes. Bien évidemment, les réalités régionales, pour les raisons déjà évoquées (liées à la taille des entreprises et à leur(s) activité(s)) sont très différentes. Ainsi, en Flandre, la part du chiffre d'affaires consacré à la construction en bois atteint 90 % ; elle est de 69 % en Wallonie.

b. Évolution du chiffre d'affaires en 2018 par rapport à 2017

L'évolution du chiffre d'affaires relatif à la construction bois (en %) en 2018 par rapport à 2017 se distribue comme suit en Belgique et selon les régions :

Wallonie	+6,7 %
Flandre	+13,8 %
Belgique	+8,6 %

Tableau 5. Évolution du chiffre d'affaires relatif à la construction bois par région et au niveau belge en 2018 par rapport à 2017.

Ces chiffres sont cohérents vis-à-vis de l'évolution du nombre de constructions réalisées en 2018 par rapport à 2017.

c. Carnet de commandes

Il a été demandé aux constructeurs pour quelle durée, en mois, leur carnet de commandes était rempli.

Leurs réponses figurent dans le tableau 6 et sont mises en vis-à-vis des moyennes belges pour les entreprises de gros œuvre.

	Construction bois	Gros œuvre (code Nace 4120) – moyenne 2018
Wallonie	6,3 mois	6,2 mois
Flandre	6,5 mois	6,6 mois
Belgique	6,4 mois	6,8 mois

Tableau 6. Durée, en mois, de remplissage du carnet de commandes pour le secteur de la construction en bois et celui du gros œuvre (tous matériaux confondus).

Par rapport au secteur global de la construction, ces durées sont quasi identiques.

8 | Conclusions et commentaires

Avec un taux de réponses de près de 50%, et parmi celles-ci, nous avons les réponses des plus grosses entreprises en termes de nombre de constructions en bois produites, l'enquête 2017-2018 peut certainement être considérée comme étant représentative du secteur de la construction en bois en Belgique.

Le nombre total d'entreprises ayant construit en bois en 2017 et 2018 n'a d'ailleurs jamais été aussi important qu'en 2017 et 2018 depuis le début des enquêtes sur le secteur de la construction menées par Hout Info Bois.

Avec plus de 10% de parts de marché de maisons en bois (parmi l'ensemble des maisons unifamiliales) et plus de 2500 nouvelles maisons en bois en 2018, la construction en bois se porte bien mais n'a pas enregistré de réel essor ces deux dernières années. Au contraire, 2017 a été une des plus faibles années en ce qui concerne les nouvelles constructions en bois.

Les différences en termes de dynamique constructive sont très importantes entre les entreprises basées au nord du pays et celles du sud. En effet, sur les deux dernières années, les sociétés de constructions flamandes construisent en moyenne 2,5 à près de 4 fois plus par entreprise que dans le sud du pays. En Flandre, les entreprises sont de plus grande taille. Elles semblent avoir une production en général plus systématisée. En Wallonie, cette tendance à la systématisation et à la préfabrication se marque également mais elle paraît être plus lente. Il subsiste un grand nombre de très petites entreprises qui présentent l'atout de pouvoir répondre plus aisément à des demandes plus spécifiques comme des rénovations-extensions ou surélévations ou des projets constructifs inhabituels.

En ce qui concerne la construction non résidentielle, la tendance est clairement haussière depuis 2015.

On peut donc conclure que le secteur de la construction en bois, toutes activités

confondues, continue de bien se comporter. La comparaison du chiffre d'affaires des entreprises et son évolution entre 2017 et 2018 ainsi que leur carnet de commandes le confirment.

Cependant, il faut admettre que la construction bois n'a pas atteint les niveaux auxquels elle peut prétendre compte tenu du caractère renouvelable du bois. Dans le contexte environnemental actuel, à elle seule, cette caractéristique dont seul le bois peut se vanter, devrait suffire pour justifier un essor extraordinaire de la construction bois.

Envisager un futur sans associer les notions de développement durable, de transition bas carbone et la construction bois n'aurait aucun sens.

Il est évident que le secteur bénéficie déjà d'un engouement auprès des candidats bâtisseurs qui souhaitent, par exemple, contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique en choisissant un matériau de structure naturel, totalement renouvelable et thermiquement performant. Cependant, la construction en bois reste un peu plus coûteuse que la construction dite traditionnelle. Mais le secteur présente, en contrepoint, des arguments tels que la rapidité constructive qui réduit les délais de double location (par la réduction des délais de chantier), l'encouragement au développement de circuits courts, l'emploi d'un matériau totalement renouvelable, la surface d'occupation au sol plus importante à superficie constructive égale, l'avantage thermique... Soulignons également que de par sa nature, le bois peut se positionner plus facilement dans une logique de circuits courts... Malgré cela, sur le plan financier, l'accès à la construction en bois pour des jeunes ménages reste, et c'est compréhensible, délicat. Cela remet en avant le problème global de l'accessibilité au logement qui mérite une attention particulière. Il nous semble qu'un soutien à l'acquisition d'un logement pour les jeunes ménages devrait être envisagé, en couplant cette démarche à des exigences environnementales. Ce soutien pourrait être lié à l'emploi de matériaux d'origine naturelle et qui présentent une possibilité d'être recyclé. Mais le recours à une filière de proximité, ou l'usage de sources naturelles d'énergie pourraient également être pris en compte.

L'enquête est disponible en format PDF
sur le site de Hout Info Bois à l'adresse :

<http://www.houtinfo Bois.be/outils/telecharger/>

Pour plus d'informations, nous restons
à votre entière disposition au 02 219 27 43
ou à l'adresse mail hf@bois.be



© Hout Info Bois

Cette enquête a été réalisée en étroite collaboration
avec l'Office Économique Wallon du bois et la Plateforme Construction Bois
de la Confédération de la Construction Wallonne

www.oewb.be | www.ccw.be



hout bois
info